Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID: 060-216005314-20240325-D2024032B-BF



Budget Primitif 2024

Conseil municipal du 25 mars 2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

ublié le

ID: 060-216005314-20240325-D2024032B-BF



L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 25 mars 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 29 janvier 2024. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID: 060-216005314-20240325-D2024032B-BF

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les recettes de fonctionnement

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 7 622 441,90 € euros.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'État en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'État
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

Les dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 55,04% des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 6 788 608,00 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Budget Primitif 2024

ID: 060-216005314-20240325-D2024032B-BF

Envoyé en préfecture le 29/03/2024 Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

Analyse du fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		Prévisions 2023	BP 2024	Commentaires
011	Charges à caractère général	1 911 124,00 €	1 689 603,00 €	L'évolution des dépenses à caractère général a été impactée par l'augmentation des prix de l'énergie. Chaque service a réduit son budget pour compenser les différentes augmentations. Une diminution de plus de 10% est prévue
012	Charges de personnel	4 004 932,00 €	4 195 767,00 €	La collectivité poursuit la maîtrise de ses dépenses de personnel tout en préservant la qualité des services municipaux et en améliorant les conditions de vie au travail / L'augmentation est due à l'évolution des carrières et du point d'indice
014	Atténuation de produits	125 000,00 €	112 000,00 €	Versement à la CC2V pour les communes les plus pauvres
023	Virement à la section d'investissement	512 880,35 €	833 833,90 €	Pas de réalisation sur cette prévision / correspond à l'autofinancement
042	Amortissements	487 529,00 €	418 300,00 €	
042	+/- value cession d'immo			Vente de terrains
65	Autres charges de gestion courante	263 408,00 €	259 938,00 €	
66111	Intérêts emprunts	110 000,00 €	110 000,00 €	Dette moîtricée avec une diminution progressive de l'endettement
66112	ICNE			Dette maîtrisée avec une diminution progressive de l'endettement
66	Autres charges financières			
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	3 000,00 €	
68	Dotations amortissements et provisions	500,00€		
Total des dépenses de fonctionnement		7 418 373,35 €	7 622 441,90 €	

<u>Fiscalité</u>

Les taux des impôts locaux pour 2024 :

• concernant les ménages

• Taxe d'habitation résidences secondaires : 20,98 %

• Taxe foncière sur le bâti : 44,08 %

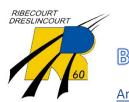
• Taxe foncière sur le non bâti : 20,98 %

• concernant les entreprises

Cotisation foncière des entreprises (CFE): 17,66 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 2 149 482 €

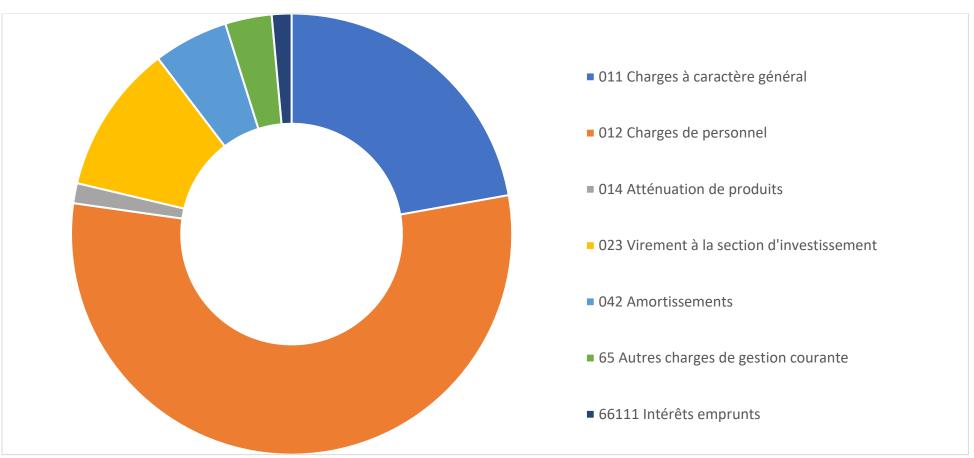




Budget Primitif 2024

Analyse du fonctionnement

Dépenses de fonctionnement



Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses du budget. Le budget 2024 prévoit une maîtrise des dépenses plus rigoureuse qu'en 2023.

ID: 060-216005314-20240325-D2024032B-BF



Budget Primitif 2024

Analyse du fonctionnement

Recettes de fonctionnement		Prévisions 2023	BP 2024	Commentaires
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	1 730 984,35 €	1 666 197,90 €	Pas de réalisation sur cette prévision
013	Atténuation de charges	21 500,00 €	20 000,00 €	Remboursement de charges de personnel (notamment indemnités journalières) et supplément familial
042	Opérations d'ordre	3 192,00 €	2 200,00 €	
70	Produits des services	212 550,00 €	285 000,00 €	Augmentation du nombre d'enfant pour la restauration, le périscolaire et l'ALSH
73	Impôts et taxes	1 120 712,00 €	1 213 366,00 €	Changement d'imputation des droits de mutation (731 en 2023)
731	Fiscalité locale	2 243 508,00 €	2 333 987,00 €	Augmentation des taux de 2% + augmentation des bases
74	Dotations et participations	1 963 757,00 €	1 992 761,00 €	Dotation de l'Etat, subvention département et CAF
75	Autres produits gestion courante	117 040,00 €	108 920,00 €	
76	Produits financiers	10,00€	10,00€	
77	Produits exceptionnels			
78	Reprise de provision pour dépréciation	5 120,00 €		
Total des recettes de fonctionnement		7 418 373,35 €	7 622 441,90 €	

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

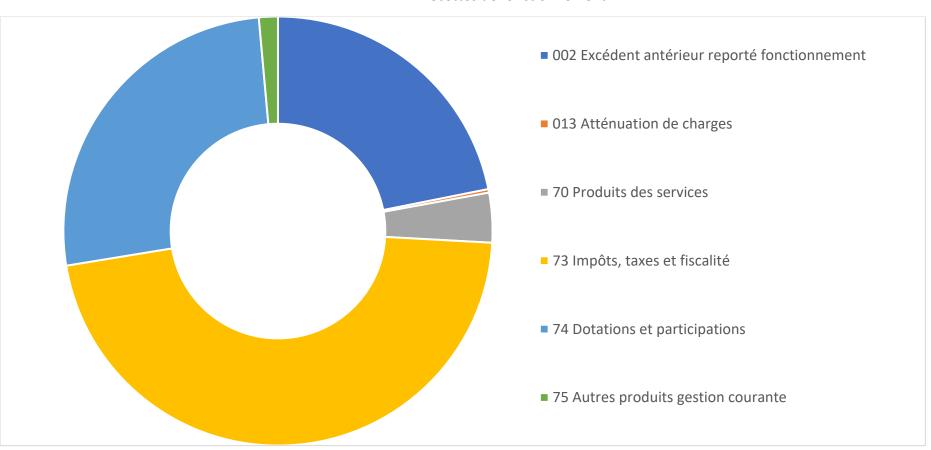
ID: 060-216005314-20240325-D2024032B-BF



Budget Primitif 2024

Analyse du fonctionnement

Recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur les recettes fiscales, les autres recettes provenant des produits des services et des dotations et participations.

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID: 060-216005314-20240325-D2024032B-BF

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

• En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

BATIMENTS		
Extension et rénovation du Centre Yves Montand	485 790,00 €	
Menuiseries mairie Ribécourt et divers bâtiments	269 500,00 €	
Construction maison rue de Pimprez	106 500,00 €	
Vestiaire stade du Saussoy	197 000,00 €	
Travaux des bâtiments scolaires et périscolaires	68 900,00 €	
Extension crèche	340 640,00 €	
Eclairage stade René Martin	100 004,90 €	
Travaux divers bâtiments	122 935,00 €	
EQUIPEMENTS		
Logiciel	38 000,00 €	
Mobilier scolaire et périscolaire	22 810,00 €	
Matériels informatiques	15 290,00 €	
Divers matériels	17 500,00 €	

ESPACES URBAINS	
Travaux de voirie + installation de panneaux	116 200,00 €
Vidéo protection	18 900,00 €
Mobilier urbain	17 420,00 €
Equipement de voirie	74 290,00 €
Travaux d'éclairage public	108 850,00 €
TERRAINS	
Acquisition de terrains	588 900,00 €
Acquisition bâtiment	205 000,00 €
Reprise de concessions + construction columbarium	46 000,00 €
ETUDES	
Plan local d'urbanisme	6 800,00 €
Plan local d'urbanisme	6 800,00 €





Budget Primitif 2024

Analyse de l'investissement

• En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Les subventions d'investissements prévues :

• de l'État : 15 924 € • de la Région : 28 862 € • du Département : 52 570 €

Dépenses d'investissement		Prévisions 2023	BP 2024	Commentaires
16	Capital des emprunts	450 000,00 €	500 000,00 €	Remboursement du capital des emprunts + réserve pour renégociation d'emprunt
10	Remboursement taxe d'aménagement	106 700,00 €	0,00€	
20	Études	226 320,00 €	205 420,00 €	Installation de la fibre pour les nouvelles constructions
21	Immobilisations Corporelles	3 072 391,00 €	2 869 429,90 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	3 192,00 €	2 200,00 €	
041	Opérations d'ordre à l'intérieur des sections	0€	25 980,00 €	Intégration d'études
	Total des dépenses d'investissement	3 858 603,00 €	3 603 029,90 €	
	Recettes d'investissement	Prévisions 2023	BP 2024	Commentaires
021	Virement de la section de fonctionnement	512 880,35 €	833 833,90 €	Pas de réalisation sur cette prévision
024	Produits des cessions	347 760,00 €	536 604,00 €	Pas de réalisation sur cette prévision
10	Dotations et Fonds Divers	436 867,18 €	283 925,44 €	Recette liée à la taxe d'aménagement suite aux récentes constructions
13	Subventions d'investissement	97 356,00 €	97 356,00 €	
16	Emprunts	1 017 789,65 €	250 000,00 €	Prévision de réalisation d'un emprunt
21	Immobilisations Corporelles	82 000,00 €	82 000,00 €	
20	subventions d'équipement versées			Remboursement des prises fibres non installées sur convention antérieure
040	Opérations d'ordre (amortissements)	487 529,00 €	418 300,00 €	
041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0€	25 980,00 €	Intégration d'études
001	EXCEDENT REPORTE	876 420,82 €	1 075 030,56 €	Pas de réalisation sur cette prévision
	Total des recettes d'investissement	3 858 603,00 €	3 603 029,46 €	